LE RIFSEEP DE LA HONTE

… tout *tranquillement*, au CD31…

Vous recevez en ce moment chez vous un courrier d'information **signé par le DGS, mentionnant le montant de votre RIFSEEP** que vous percevrez sur vos fiches de paye à partir de janvier 2023.

CE MONTANT EST DIFFERENT DE CELUI ANNONCE JUSQU'ICI.

POURQUOI ?

IL APPARAIT QUE LA COLLECTIVITE SOUSTRAIT AU MONTANT DE VOTRE RIFSEEP LES 3.5% D'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE ACTEE AU 1ER JUILLET 2022

Lors du comité **technique du 5 décembre**, un dossier **RIFSEEP** a été présenté, avec en annexe **les montants proposés** pour chaque groupe de fonction.

Les montants présentés en annexe ne correspondent pas aux courriers reçus.

Comment qualifier ce **tour de passe-passe** autrement qu'un « **truandage** » ?

Voire ***braquage*** sur la fiche de paye…

AU CD31, l'administration trompe les élus du personnel en comité technique, pour *faire les poches* aux agents.

Vous avez dit « reconnaissance » ? Personne n'est dupe !

#2022EnFOrce